

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité – Général

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
1. Développer un plan d'accessibilité pluriannuel et fournir un rapport annuel.	Établir, mettre en œuvre et maintenir un plan d'accessibilité pluriannuel intégrant des stratégies pour lever et prévenir les barrières.	Décembre 2016	Comité directeur	Plan pluriannuel qui sert de guide pour intégrer des stratégies d'accessibilité.	Continu
	Rendre le plan disponible au public.		Communication site Web	Document disponible sur la page du site Web consacré à l'accessibilité (voir objectif 7).	Décembre 2016
	Fournir le plan au public en format accessible sur demande.		Service d'accessibilité		
	Réviser et faire les mises à jour tous les 2 ans en fonction de l'adoption des règlements des différentes normes.	Tous les 2 ans	Comité directeur		Continu
2. Élaborer des politiques et des procédures qui démontrent comment l'USB va développer, mettre en œuvre et respecter les règlements.	Former un groupe de travail ad hoc pour élaborer les politiques nécessaires.	Novembre 2016	Groupe de travail ad hoc pour les politiques		Groupe de travail formé en novembre 2016
	Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques en matière d'accessibilité.	Selon l'adoption des règlements		Élaboration et adoption de politiques et de procédures en matière d'accessibilité conformément à la <i>Loi</i> .	En cours
	Réviser des politiques existantes et faire la mise à jour de ces documents en fonction de la <i>Loi sur l'accessibilité</i> .	Selon l'adoption des règlements	Secrétaire général		En cours
	Fournir au public les politiques en matière d'accessibilité.	Selon l'adoption des règlements	Communication site Web	Politiques d'accessibilité disponibles sur le site Web.	Selon l'adoption des règlements
	Fournir ces documents au public en format accessible sur demande.		Service d'accessibilité		

3. Fournir une déclaration de l'engagement de l'Université précisant la vision et les objectifs de l'établissement en matière d'accessibilité	Développer une déclaration d'engagement. Fournir la déclaration au public en format accessible sur demande.	Décembre 2016	Comité directeur Service d'accessibilité	Déclaration disponible sur le site Web.	Déclaration disponible sur le site Web en décembre 2016.
4. Sensibiliser le corps professoral et le personnel aux objectifs et aux principes de la <i>Loi</i> ainsi qu'à leurs obligations.	Offrir des sessions d'information au corps professoral et au personnel.	Dès janvier 2016	Service d'accessibilité et Ressources humaines	Tout le personnel de l'USB sera sensibilisé aux exigences de la <i>Loi</i> .	Les sessions pour le corps professoral ont été offertes. Sessions pour le personnel prévues en janvier 2017.
5. Prévoir des fonds dans le budget pour répondre aux exigences des règlements de la <i>Loi sur l'accessibilité</i> .	Intégrer l'accessibilité dans la prise de décisions budgétaires pour l'USB.	Continu	Vice-recteur à l'administration et aux finances et Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche		En cours
6. Créer un groupe consultatif	Réunir un groupe diversifié, composé d'étudiants, de membres du personnel et du corps professoral.	Septembre 2016	Service d'accessibilité	Rétroaction régulière sur le plan d'accessibilité.	Septembre 2016 Continu
7. Créer une page Web consacrée à l'accessibilité.	Créer sur le site Web de l'USB une page consacrée à l'accessibilité.	Décembre 2016	Communication site Web		Page créée en décembre 2016
8. Mettre en place un processus pour recevoir une rétroaction au sujet de l'accessibilité et faire le suivi.	Processus de rétroaction disponible sur la page Web consacrée à l'accessibilité.	Décembre 2016	Communication site Web	Mécanisme de rétroaction disponible sur la nouvelle page sur le site Web consacrée à l'accessibilité.	En place dès décembre 2016

Règlement sur les normes de service à la clientèle*

*Dans ce contexte, le terme « clientèle » constitue la population étudiante et le public.

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
1. Établir des politiques, des pratiques et des procédures d'accessibilité conformes aux normes sur le service à la clientèle.	<p>Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques qui démontrent comment l'Université va adhérer au règlement sur le service à la clientèle.</p> <p>Réviser les politiques existantes en fonction du règlement.</p> <p>Avertir le personnel, les étudiants et le public que les politiques sont disponibles sur la page Web consacrée à l'accessibilité.</p> <p>Fournir au public les politiques en matière de service à la clientèle.</p> <p>Fournir les politiques au public en format accessible sur demande.</p>	<p>Novembre 2017</p> <p>Novembre 2017</p> <p>Novembre 2017</p> <p>Novembre 2017</p>	<p>Comité directeur</p> <p>Groupe de travail ad hoc pour les politiques</p> <p>Communication site Web</p> <p>Communication site Web</p> <p>Service d'accessibilité</p>	<p>Les politiques sur les normes d'accessibilité du Manitoba relatives au service à la clientèle seront disponibles sur le site Web.</p>	<p>S'effectue au fur et à mesure jusqu'en novembre 2017</p>
2. Offrir une formation au personnel qui interagit avec la clientèle et à ceux qui participent à l'élaboration ou à la mise en œuvre des mesures, des politiques et des pratiques.	<p>Mettre à la disposition du personnel et du corps professoral une vidéo en 3 modules servant à les former sur les normes sur le service à la clientèle.</p>	<p>Février 2017</p> <p>Novembre 2017</p>	<p>Services des technologies et d'apprentissage à distance et Communications du site Web.</p>	<p>Tous les membres du corps professoral et du personnel qui interagissent avec le public auront à suivre cette formation.</p>	
3. Avertir le public que les documents pour le service à la clientèle sont disponibles sur demande.	<p>Afficher à l'interne et sur le site Web que les documents sont disponibles.</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Comité directeur et Communication site Web</p>	<p>Documents disponibles sur la nouvelle page qui sera créée sur le site Web.</p>	

Règlement sur les normes d'emploi (Adoption du règlement prévu pour novembre 2017)

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
<p>1. Établir des politiques, des pratiques et des procédures d'accessibilité conformes à la norme sur l'emploi.</p>	<p>Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques qui démontrent comment l'Université va adhérer au règlement sur l'emploi.</p> <p>Réviser les politiques existantes et faire la mise à jour de ces documents en fonction du règlement.</p> <p>Fournir au public les politiques en matière des normes d'emploi.</p> <p>Fournir le document au public en format accessible sur demande.</p>	<p>Novembre 2019</p>	<p>Comité directeur</p> <p>Groupe de travail ad hoc pour les politiques</p> <p>Communication site Web</p> <p>Service d'accessibilité</p>	<p>Les politiques d'accessibilité seront disponibles sur le site Web.</p>	
<p>2. Autres objectifs à établir une fois le règlement adopté par la province.</p>					

Règlement sur les normes de l'information et la communication (Adoption du règlement prévu pour novembre 2019)

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
<p>1. Établir des politiques, des pratiques et des procédures d'accessibilité conformes à la norme sur l'information et la communication.</p>	<p>Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques qui démontrent comment l'Université va adhérer au règlement sur l'information et la communication.</p> <p>Réviser les politiques existantes et faire la mise à jour de ces documents en fonction du règlement.</p> <p>Fournir au public les politiques en matière des normes sur l'information et la communication.</p> <p>Fournir le document au public en format accessible sur demande.</p>	<p>Novembre 2021</p>	<p>Comité directeur</p> <p>Groupe de travail ad hoc pour les politiques</p> <p>Communication site Web</p> <p>Service d'accessibilité</p>	<p>Les politiques d'accessibilité seront disponibles sur le site Web.</p>	
<p>2. Autres objectifs à établir une fois le règlement adopté par la province.</p>					

Règlement sur les normes de transport (Adoption du règlement prévu pour novembre 2021)

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
<p>1. Établir des politiques, des pratiques et des procédures d'accessibilité conformes à la norme sur le transport.</p>	<p>Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques qui démontrent comment l'Université va adhérer au règlement de transport.</p> <p>Réviser les politiques existantes et faire la mise à jour de ces documents en fonction du règlement.</p> <p>Fournir au public les politiques en matière des normes de transport.</p> <p>Fournir le document au public en format accessible sur demande.</p>	<p>Novembre 2023</p>	<p>Comité directeur</p> <p>Groupe de travail ad hoc pour les politiques</p> <p>Communication site Web</p> <p>Service d'accessibilité</p>	<p>Les politiques d'accessibilité seront disponibles sur le site Web.</p>	
<p>2. Autres objectifs à établir une fois le règlement adopté par la province.</p>					

Règlement sur les normes du cadre bâti (Adoption du règlement prévu pour novembre 2023)

Objectifs	Initiatives	Date limite	Instances responsables	Résultats	Niveau d'avancement
<p>1. Établir des politiques, des pratiques et des procédures d'accessibilité conformes à la norme sur le cadre bâti.</p>	<p>Développer, mettre en œuvre et maintenir des politiques qui démontrent comment l'Université va adhérer au règlement sur le cadre bâti.</p> <p>Réviser les politiques existantes et faire la mise à jour de ces documents en fonction du règlement.</p> <p>Fournir au public les politiques en matière des normes sur le cadre bâti.</p> <p>Fournir le document au public en format accessible sur demande.</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>Comité directeur</p> <p>Groupe de travail ad hoc pour les politiques</p> <p>Communication site Web</p> <p>Service d'accessibilité</p>	<p>Les politiques d'accessibilité seront disponibles sur le site Web.</p>	
<p>2. Autres objectifs à établir une fois le règlement adopté par la province.</p>					